

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2014

Le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni le 24 avril 2014 à 19h00 dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

**Présents** : Jean-Louis ROUX, Rose-Marie ESCARRAT, Elisa BALBIS, Lydie CLIQUET, Pierre CONSTANS, Anne-Marie DEBORRE, Brice DELAHOUCHE, Sylvie NICOLLE, Yves VACCARI, Vincent VAGH.

**Absents ayant donné procuration** : Bertrand BUTIN à Vincent VAGH, Christophe GUIOL à Rolland BALBIS, Joëlle SWANET à Lydie CLIQUET, Martine FAYAUBOST à Yves VACCARI.

**Secrétaire de séance** : Pierre CONSTANS

A l'ouverture de la séance, 10 membres sont présents donc le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le procès verbal du conseil municipal du 30 mars 2014 est adopté à l'unanimité.

En préambule, Monsieur le Maire précise que de nombreux élus étant membres de certaines associations et étant impossible de faire sortir tout le monde, ceux-ci ne participeront pas au débat mais il sollicite l'avis de ses colistiers afin qu'ils ne sortent pas de la salle. Un accord est donné.

### ► **COMMUNE** :

#### **Approbation compte administratif 2013 Commune**

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROUX conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriale, le Président de séance donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2013 rédigé par le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES : 1 380 948,74 €

RECETTES : 1 670 944,34 €

**EXCEDENT DE CLOTURE** : 289 995,60 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES : 1 093 664,65 €

RECETTES : 1 317 483,39 €

**EXCEDENT D'INVESTISSEMENT** : 223 818,74 €

L'Assemblée approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2013 de la commune.

#### **Approbation du compte de gestion 2013 de la Commune**

L'Assemblée déclare à l'unanimité, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **Affectation des résultats et reprise des restes à réaliser de l'année 2013**

Considérant les besoins du Budget Primitif pour l'année 2014 de la Commune, le Conseil Municipal suite au vote du Compte administratif 2013, décide à l'unanimité la reprise des résultats et des restes à réaliser 2013 :

Restes à réaliser dépenses : 524 866,63 €

Restes à réaliser recettes : 160 461,18 €

Le conseil municipal décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 289 995,60 € à la section d'investissement au compte 1068 et de reporter à la section d'investissement au compte 001 l'excédent de 2013 d'un montant de 223 818,74 €.

### **Vote des taux d'imposition 2014**

Le Conseil Municipal décide de voter les taux d'imposition notifiés par la trésorerie générale, sans augmentation pour l'année 2014, conformément aux engagements pris.

<u>DENOMINATION</u>	<u>BASES IMPOSITION</u>	<u>TAUX</u>	<u>PRODUIT</u>
T. Habitation	3 268 000 €	17,50 %	571 900 €
T. Foncière (bâti)	2 065 000 €	13,60 %	280 840 €
T. Foncière (non bâti)	46 300 €	74,22 %	34 364 €
La Cotisation foncière des entreprises (CFE) étant transférée à l'intercommunalité n'apparaît plus pour la commune.			
		TOTAL	887 104 €

### **Approbation du Budget Primitif 2014 de la Commune**

Monsieur Jean-Louis ROUX et Madame Magali GODANO présentent de concert le Budget Primitif 2014 de la commune.

Monsieur le Maire prend la parole relativement aux subventions aux associations afin d'éviter toute prise illégale d'intérêt d'élus faisant partie d'associations diverses.

A la fin de la présentation du Budget, Monsieur Yves VACCARI demande la parole. Il qualifie « d'élogieux » le budget de l'année 2013 et le prend en référence pour évoquer ses réticences sur celui de 2014.

Il considère que ledit budget comme étant « dispendieux » et n'étant équilibré que par un artifice dû à un emprunt de 220 000 €.

Monsieur le Maire ainsi que Monsieur Jean-Louis ROUX apportent des explications sur la ligne budgétaire de réserve de 220. 000 €, ligne par ailleurs conseillée par les services fiscaux en raison du transfert de charges 2014.

Par ailleurs, cet emprunt sera largement compensé par les locations des 4 appartements et des 3 locaux commerciaux et Monsieur le Maire explique que celui-ci n'est qu'une prévision et qu'il ne sera peut être pas effectué en totalité selon la trésorerie au cours de l'année.

Le Conseil Municipal adopte à 13 voix pour et 2 voix contre le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2014 dont les propositions sont présentées par Monsieur Jean-Louis ROUX, 1<sup>er</sup> Adjoint, Adjoint aux Finances.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 1 632 265 €

RECETTES : 1 632 265 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 1 387 540,63 €

RECETTES : 1 387 540,63 €

Enfin, Monsieur Yves VACCARI alerte le conseil municipal sur le souhait de Madame Martine FAYAUBOST et lui-même de participer à diverses commissions.

#### **► EAU ET ASSAINISSEMENT :**

##### **Approbation du Compte Administratif Eau et Assainissement 2013**

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROUX conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriale, le Président de séance donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2013 rédigé par le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

#### SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES : 46 796,28 €

RECETTES : 79 178,25 €

EXCEDENT D'EXPLOITATION : 32 381,97 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 111 758,53 €

RECETTES : 172 488,38 €

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 60 729,85 €

L'Assemblée approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2013 relatif au budget de l'Eau-Assainissement

##### **EAU ET ASSAINISSEMENT : Approbation du compte de gestion 2013**

L'Assemblée déclare, à l'unanimité, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

##### **Affectation des résultats et reprise des restes à réaliser de l'année 2013 Budget Eau et Assainissement**

Considérant les besoins du Budget Primitif 2014 Eau et Assainissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, suite au vote du Compte administratif 2013 :

- décide la reprise des résultats et des restes à réaliser 2013 (5 200 €),
- reporte la totalité de l'excédent de fonctionnement 2013 d'un montant de 32 381,97 € à la section de fonctionnement au compte 002,
- reporte l'excédent d'investissement 2013 d'un montant de 60 729,85 € à la section d'investissement au compte 001.

### **Approbation du Budget Primitif 2014 de l'EAU et L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'eau et l'assainissement pour l'année 2014 dont les propositions globales, présentées par le Maire, sont les suivantes :

#### **SECTION D'EXPLOITATION**

DEPENSES : 101 128,91 €

RECETTES : 101 128,91 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES : 107 986,85 €

RECETTES : 107 986,85 €

### **Election des représentants du conseil municipal au sein des organismes extérieurs et syndicats**

#### **- Délégués au SIVU Gymnase d'Aups**

Conformément aux statuts prévoyant la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant appelés à siéger au SIVU Gymnase d'Aups, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant appelés à siéger au SIVU Gymnase d'Aups.

Monsieur Rolland BALBIS est candidat au poste de titulaire et Monsieur Jean-Louis ROUX au poste de suppléant.

Après avoir procédé au vote, Rolland BALBIS ayant obtenu 15 voix est élu Titulaire ; Jean-Louis ROUX ayant obtenu 15 voix est élu Suppléant.

#### **- Délégués au Syndicat Mixte du Haut Var**

Lors de la réunion du 15 avril 2014, au siège de la Communauté LGV, il a été décidé que les deux délégués titulaires seraient les représentants siégeant à l'intercommunalité : Monsieur Rolland BALBIS, maire et Madame Martine FAYAUBOST, conseillère municipale.

Conformément aux statuts, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner 2 délégués suppléants appelés à siéger au Syndicat Mixte du Haut-Var.

Vincent VAGH et Joëlle SWANET sont candidats aux postes de suppléants.

Après avoir procédé au vote, Vincent VAGH ayant obtenu 15 voix est élu Suppléant ; Joëlle SWANET ayant obtenu 15 voix est élu Suppléant.

#### **- Délégués au SYMIELECVAR**

L'article 5 des statuts du SYMIELECVAR du 4 novembre 2011 indique la clé de répartition du nombre de délégués ; il convient donc de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du SYMIELECVAR.

Rolland BALBIS est candidat au poste de délégué titulaire ; Pierre CONSTANS est candidat au poste de délégué suppléant.

Après avoir procédé au vote, Rolland BALBIS ayant obtenu 15 voix est élu délégué titulaire ; Pierre CONSTANS ayant obtenu 15 voix est élu délégué suppléant.

- Election des membres délégués auprès du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Les articles L123-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et des familles et le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 modifié prévoient la désignation des représentants appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Outre le Président, le Conseil d'Administration du CCAS est composé de membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal et de membres nommés par le maire par arrêté, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées par la commune.

Il appartient donc au conseil municipal d'élire ses représentants, au nombre de QUATRE qui siègent sous la présidence du Maire qui n'est pas compris dans le nombre. La parité doit être respectée.

Rolland BALBIS propose les candidats suivants :

- Rose-Marie ESCARRAT
- Pierre CONSTANS
- Sylvie NICOLLE
- Jean-Louis ROUX

Yves VACCARI propose la candidature des personnes suivantes :

- Martine FAYAUBOST
- Yves VACCARI

Après avoir procédé au vote, les résultats sont les suivants :

- Rose-Marie ESCARRAT : 13 voix pour, 2 contre
- Pierre CONSTANS : 13 voix pour, 2 contre
- Sylvie NICOLLE : 13 voix pour, 2 contre
- Jean-Louis ROUX : 13 voix pour, 2 contre
- Martine FAYAUBOST : 2 voix pour, 13 contre
- Yves VACCARI : 2 voix pour, 13 contre

Sont donc élus en qualités de membres délégués au CCAS :

- Rose-Marie ESCARRAT
- Pierre CONSTANS
- Sylvie NICOLLE
- Jean-Louis ROUX

- Désignation des représentants de la commune au sein de l'association des communes forestières du Var – Agence des Politiques énergétiques du Var

La commune adhère à l'Association des Communes Forestières du Var- Agence des Politiques Energétiques du Var ; suite à une nouvelle organisation de l'équipe municipale, conformément à l'article 6 des statuts de cette Association, et en application de la circulaire de la Direction Générale des Collectivités Locales du 21 février 2008 définissant le mode de représentation des collectivités à des organismes extérieurs, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la commune.

Après avoir procédé au vote, le Conseil municipal désigne en tant que délégués de la commune à l'Association des Communes forestières du Var – Agence des Politiques Energétiques du Var, les personnes suivantes :

Délégué titulaire : Joëlle SWANET

Délégué suppléant : Vincent VAGH

- Désignation d'un mandataire au sein de la société publique locale « SPL – Ingénierie Départementale 83 »

Les articles L.1531-1 et L.1524-5 du Code Général des collectivités Locales prévoient le renouvellement des mandataires des Collectivités Locales après chaque élection.

Monsieur Rolland BALBIS se porte candidat.

Après avoir procédé au vote, le conseil municipal décide de désigner Monsieur Rolland BALBIS représentant de la commune dans les instances de la SPL « Ingénierie Départementale 83 ».

- Création et constitution de la Commission d'Appels d'Offres

L'article 22 du Code des Marchés Publics prévoit que lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3500 habitants, la Commission d'Appels d'Offres (CAO) est composée des membres suivants : le maire ou son représentant, Président, et trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer la commission d'appel d'offres et de nommer 3 membres titulaires et 3 membres suppléants appelés à siéger à la commission d'appel d'offres.

Rolland BALBIS propose les candidatures suivantes :

Titulaires :

-Rolland BALBIS  
-Christophe GUIOL  
-Pierre CONSTANS

Suppléants :

-Yves VACCARI  
-Jean-Louis ROUX  
-Bertrand BUTIN

Yves VACCARI propose les candidatures de Martine FAYAUBOST et lui-même (YVES VACCARI) aux postes de titulaires.

Après avoir procédé au vote, la proposition de Rolland BALBIS obtient 13 voix pour, 2 voix contre ; celle d'Yves VACCARI obtient 2 voix pour et 13 voix contre.

Rolland BALBIS ayant obtenu 13 voix est élu Titulaire

Christophe GUIOL ayant obtenu 13 voix est élu Titulaire

Pierre CONSTANS ayant obtenu 13 voix est élu Titulaire

Yves VACCARI ayant obtenu 13 voix est élu Suppléant

Jean-Louis ROUX ayant obtenu 13 voix est élu Suppléant

Bertrand BUTIN ayant obtenu 13 voix est élu Suppléant

### **Bibliothèque : projet scientifique et culturel 2014-2020**

Monsieur Brice DELAHOUCHE, Conseiller Municipal, expose à l'assemblée le projet scientifique et culturel 2014/2020 pour la bibliothèque.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une médiation numérique de proximité.

Fort de son expérience et de son ancrage, la bibliothèque municipale de Villecroze peut et doit développer ses services, notamment en intégrant les technologies de l'information et de la communication, technologies en incessante mutation et dont la société est aujourd'hui de plus en plus empreinte.

Deux grands axes de travail se dégagent ainsi pour les six ans à venir :

- **Mise en place d'ateliers autour de tablettes numériques**, à partir de **2014**

Ces ateliers seront mis en place en direction de deux sortes de publics : les enfants et les adultes.

Ils se tiendront sur un créneau horaire spécifique, en sus des horaires déjà existants.

Ils seront organisés autour de trois grandes thématiques :

- Découverte de l'outil
- Découverte de la littérature numérique jeunesse
- Initiation à la programmation

Ces ateliers pourront être proposés aux enfants dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP) consécutifs à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 sur la commune.

Sur le territoire de la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon, la bibliothèque de Villecroze est, à ce jour, la seule à initier un projet autour des tablettes numériques.

- **Informatisation du prêt**, à partir de **2015**

La mise en place d'un logiciel permettrait une meilleure gestion de l'inventaire et des prêts de documents.

Le coût financier, pour la mise en place de l'atelier tablettes en 2014 serait de 1 703,48 € HT. Monsieur Brice DELAHOUCHE propose au conseil municipal, afin de mener à terme ce projet, de solliciter une aide financière de la DRAC qui s'élèverait à 80% de ce coût.

Après exposé, le conseil municipal, à l'unanimité:

- Adopte le projet scientifique et culturel 2014-2020,
- S'engage sur le coût du projet tablettes s'élevant à 1703,48 € HT,
- Sollicite de la DRAC une aide financière correspondant à 80% de l'enveloppe.

### **Elections européennes du 25 mai 2014**

Le conseil municipal arrête les modalités d'organisation du bureau de vote pour le 25 mai à la salle des Associations.

### **Délégation d'attributions du conseil municipal au Maire**

Le conseil municipal, en séance du 30 mars 2014 a voté à 13 voix pour et 2 voix contre les 24 points de la délibération portant délégation du conseil municipal au Maire afin de d'assurer la continuité du service.

Le Maire propose d'apporter des limites et conditions aux points laissés en suspens lors du précédent conseil municipal.

Monsieur Yves VACCARI intervient auprès du Maire en lui demandant le vote point par point et non dans son intégralité.

2° Il est proposé de fixer cette limite à 3 000 €

3° Il est proposé de fixer la limite de cette délégation de la façon suivante :

Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget de la commune, le maire reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme à taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière, pouvant comporter un différé d'amortissement et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les caractéristiques essentielles des contrats concernés, le type d'emprunt, sa durée, son amortissement, les systèmes de taux, etc. sont stipulés dans La circulaire n° IOCB1015077C du 25 juin 2010 concernant les produits financiers offerts aux collectivités territoriales. Cette circulaire détaille précisément l'utilisation possible de cette délégation avec notamment une différenciation entre les produits de financement et les produits de couverture.

4° Il est proposé de fixer la limite à 90 000 €.

15° Il est proposé de fixer la limite à l'ensemble de la commune selon l'article L 213-3 du Code de l'Urbanisme. Le conseil municipal sera appelé à se prononcer en matière budgétaire pour ouvrir les crédits permettant l'acquisition le cas échéant.

17° Il est proposé de fixer la limite à 15 000 €.

20° Il est proposé de fixer la limite à 250 000 €.

21° Il est proposé de fixer la limite à l'ensemble de la commune selon l'article L 213-3 du Code de l'Urbanisme. Le conseil municipal sera appelé à se prononcer en matière budgétaire pour ouvrir les crédits permettant l'acquisition le cas échéant.

Le conseil municipal, après exposé du Maire et vote

- APPROUVE à l'unanimité les points 2, 15, 17, 20 et 21
- APPROUVE à 13 voix pour et 2 voix contre les points 3 et 4.

### **Tarif de vente des cartes postales par l'Office du Tourisme**

Monsieur Jean-Louis ROUX, expose qu'au vu de l'essor touristique connu par notre village et afin de pallier l'absence de ce service, il est nécessaire que la commune de VILLECROZE mette en place la vente de cartes postales à l'Office du Tourisme.

Celui-ci propose la mise en vente de ces cartes postales au prix de 1€ les 3.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer le prix à 1€ les 3 cartes postales
- Précise que ces recettes seront encaissées par la régie « TOURISME ».

La séance est levée à 21h15.